

# COMPTE RENDU

---

# L'ONU

*et le*

# DÉSARMEMENT

---

*19 novembre 2021*  
9h-18h

📍 Université Paris II Panthéon-Assas  
Centre Panthéon, Salle des Conseils  
12, place du Panthéon, Paris 5<sup>e</sup>

[desarmement@afnu.fr](mailto:desarmement@afnu.fr)

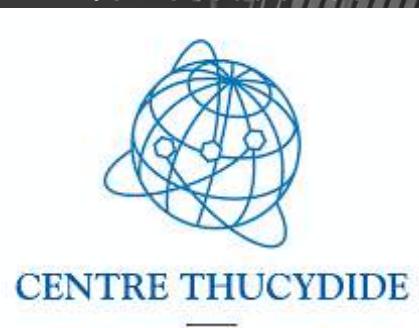
CONFÉRENCE  
RETRANSMISE EN DIRECT



Organisé par



Avec le soutien de



Le 19 novembre 2021, s'est tenue à l'Université Paris Panthéon-Assas une conférence sur l'ONU et le désarmement organisée par l'Association française pour les Nations Unies et le Centre Thucydide.

Le Professeur Julian Fernandez a inauguré cette conférence en évoquant la relation entre l'ONU et le désarmement comme un miroir des relations entretenues entre ses membres forts. Il a mis en exergue une double perturbation de la scène internationale à la fois verticale, par des acteurs subversifs qui défient les règles existantes, et horizontale, par un affaiblissement des États-Unis et la présence de puissances révisionnistes. La période actuelle est ainsi marquée par la dénonciation d'accords de désarmement et une course aux armements nourries par les progrès technologiques. À cela s'ajoute aussi un affaiblissement des limitations géographiques, quantitatives ou catégorielles. Ce contexte incite à l'organisation d'une réflexion que cette conférence a tenté de conduire.

### *Le désarmement, un enjeu pour les Nations unies*

Monsieur Marc Finaud a d'abord présenté l'histoire croisée du désarmement et des Nations Unies. Il a retracé la question du désarmement dès l'époque de la Société des Nations et sa mention dans la Charte de l'ONU. Après une présentation des institutions onusiennes concernées par le désarmement, il a exposé les résultats des efforts multilatéraux conduisant à l'adoption de nombreux traités en la matière. Plusieurs défis ont été évoqués pour l'adoption de futurs traités (essais nucléaires, matières fissiles, armes spatiales, nouvelles technologies, etc.). Il a conclu cette présentation introductory en précisant que si l'ONU ne peut agir qu'avec l'appui des grandes puissances, elle représente un cadre multilatéral qui permet l'accès à une expertise et l'adoption de compromis. Il a enfin reconnu le rôle de la société civile dont les initiatives sont à l'origine des derniers accords adoptés.

### **Table ronde n°1 - Le désarmement et la non-prolifération nucléaire.**

L'Ambassadrice Véronique Bujon-Barré a introduit cette table ronde en dressant un état des lieux de la situation stratégique. Elle a d'abord mentionné les récents retraits des traités stratégiques (Traité ABM (Anti-ballistic Missiles), Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, Accord de Vienne sur le nucléaire iranien) et l'existence d'une prolifération qui demeure cependant limitée. Elle a poursuivi par une présentation des blocages de la situation actuelle qu'elle explique par une dégradation des relations russo-américaines ne bénéficiant plus du climat de la Guerre Froide, l'attitude du Président Trump à l'égard du multilatéralisme, la position de la Chine qui refuse de limiter ses armements et l'émergence de nouvelles technologies (cyber, armes autonomes) non couvertes par les traités existants et pour lesquelles les négociations n'ont pas encore abouti, affectant ainsi les équilibres sécuritaires. Ce contexte tendu est à relativiser. L'arrivée du Président Biden a relancé le dialogue stratégique entre les États-Unis et la Russie et conduit à la prolongation du traité New Start pour cinq ans, laissant espérer la conclusion d'un nouveau traité en la matière.

Les interventions ont ensuite porté sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération. Le Général Bernard Norlain a dépeint un portrait sombre du TNP, affaibli par une prolifération qui résulte d'un « désir du nucléaire », qui promet une certaine sécurité. Le TNP est d'autant plus en danger que la discorde règne entre les membres du P5 (les cinq États reconnus comme dotés de l'arme nucléaire) qui nourrissent des rivalités et n'ont atteint aucun des cinq objectifs fixés à la précédente conférence d'examen. Il a cependant été rappelé que personne n'avait intérêt à voir disparaître le TNP, notamment les États du P5. En témoigne la déclaration commune du 5 octobre 2021 du P5 devant l'Assemblée générale, rappelant leur soutien à l'architecture du désarmement nucléaire.

Madame Tiphaine de Champchesnel a ensuite abordé la question de la prochaine conférence d'examen du TNP. Après une brève présentation du processus d'examen, elle a détaillé les spécificités de la conférence à venir. Initialement prévue en 2020, la 10e conférence d'examen, devant célébrer les 50 ans de l'entrée en vigueur du traité, a été reportée plusieurs fois et devrait se tenir en 2022, mais certainement dans un mode dégradé (délégations réduites, impossibilité d'accès pour les ONG). Surtout, cette conférence se tiendra dans un contexte stratégique difficile et subira une pression d'autant plus grande que la précédente conférence (2015) n'était pas parvenue à adopter un document final par consensus. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (2021) risque d'exacerber les tensions sur le désarmement nucléaire et de polariser davantage les discussions. Ce dernier a en effet été mentionné par plusieurs intervenants. Il est considéré comme le résultat du mécontentement des États non dotés de l'arme nucléaire, conscients que les États qui la possèdent n'ont pas l'intention de l'abandonner. Il a ainsi été qualifié de traité abolitionniste et déclaratoire, sans effet sur la sécurité stratégique et dont le but est la délégitimation des États dotés. Les puissances nucléaires n'y étant naturellement pas parties, il n'est pas perçu comme une alternative crédible au TNP.

Enfin, Monsieur Clément Therme a exposé la situation iranienne. Après avoir retracé l'histoire du nucléaire iranien, initialement soutenu par l'Europe, il a désigné l'Iran comme un État du seuil nucléaire, détenant la capacité de produire des armes nucléaires en moins de cinq ans. Ce risque de prolifération s'est accru avec le retrait américain de l'Accord de Vienne et l'annonce iranienne d'un enrichissement de son uranium à 60%. Il a été discuté des méthodes pour limiter les ambitions nucléaires de l'Iran comme les actions clandestines (cyberopérations, assassinats ciblés), chères à Israël, mais estimées inefficaces, ou une intervention militaire, jugée pour l'heure trop risquée. C'est donc la voie diplomatique qui est considérée, notamment par les États-Unis qui ont entamé une discussion sur un accord intérimaire visant une suspension des activités de prolifération contre une levée des sanctions, et qui augure un accord plus ambitieux. Si les négociations sont en suspens en raison du récent changement d'administration en Iran, la situation économique désastreuse du pays liée aux sanctions économiques incite à l'adoption d'un compromis.

La discussion avec la salle a notamment porté sur le modèle de prolifération d'Israël, qui détient l'arme nucléaire sans la déclarer, et le risque de voir celui-ci se répandre. Il a été rappelé que ce modèle s'explique par le refus des États-Unis d'une telle acquisition qui a contraint Israël à développer son arme en secret. Il demeure que cette stratégie repose sur un paradoxe puisque l'arme nucléaire n'est utile que si l'on sait qu'elle est détenue. Il a donc été estimé que ce modèle avait peu de chances d'être répliqué. Une éventuelle stratégie iranienne consistant à participer aux négociations afin de gagner du temps pour constituer un stock de matières fissiles a également été questionnée. Cette hypothèse a été jugée peu convaincante considérant l'appréhension de l'arme nucléaire par l'Iran qui la conçoit bien plus comme un moyen qu'une fin pour confronter l'Occident et exister sur la scène internationale. Enfin, l'éventualité d'une prolifération en Turquie et en Arabie Saoudite a été discutée. Cette dernière a cependant été écartée en raison du coût économique qu'impliqueraient des sanctions et, dans le cas saoudien, une connaissance scientifique du nucléaire trop limitée ainsi qu'une dépendance sécuritaire aux États-Unis indispensable.

## Table ronde n°2 – L'Arms Control, une nouvelle donne ?

Madame Névine Schepers, modératrice du panel, a introduit celui-ci en précisant les principes de l'Arms Control (ou maîtrise des armements) et le concept de stabilité stratégique. Elle a constaté que les nouvelles armes conventionnelles pouvant viser des moyens nucléaires rendent le dialogue stratégique complexe eu égard à la perception très différente de l'utilité stratégique de ces armes par les acteurs et à la rigidité du cadre stratégique existant. Ce constat incite à mobiliser des outils informels d'Arms Control (mesures de confiance, déclarations politiques). Elle a également mis en exergue la lenteur de l'Arms Control face aux développements géopolitiques marqués de surcroît par le refus d'un compromis entre les trois États les plus impliqués dans cette course aux armements (Chine, États-Unis, Russie). Dans ce contexte, les États européens peinent à exprimer une position commune, à l'OTAN ou à l'UE, alors qu'ils sont directement affectés par l'érosion de ce système. Il en résulte un sentiment d'impuissance et de dépendance à une décision russe-américaine. L'hypothèse prochaine de mesures strictes limitant les nouveaux armements apparaît donc très faible. L'Arms Control devra cependant répondre à la nécessité d'un dialogue avec la Chine et la négociation d'un traité postérieur à New Start. Madame Mélanie Rosselet est ainsi intervenue, à titre personnel, sur la négociation d'un nouveau traité entre les États-Unis et la Russie. Elle estime que l'articulation entre l'Arms Control et la stabilité stratégique est plus complexe que lors de la Guerre Froide et doit être réinventée aujourd'hui. Plusieurs facteurs risquent de menacer les négociations, à commencer par l'attitude de la Russie qui désire remettre en question le statu quo et adopte un comportement qui ne permet pas d'instaurer la confiance. Les négociations seront également rendues complexes par la multipolarité nucléaire, la posture chinoise et une absence totale de mécanismes d'Arms Control dans la zone asiatique. L'asymétrie des capacités complexifiera également la négociation. Ce contexte pose ainsi des incertitudes de forme sur le caractère contraignant de l'instrument négocié. Sur le contenu, un élément central portera sur la vérification et le risque de non-respect de l'accord dans un contexte où la norme a récemment été enfreinte (utilisation d'armes chimiques en Syrie). L'accord devra enfin se saisir d'éléments conventionnels (avec une érosion parallèle de l'architecture de maîtrise des armements conventionnels) et nucléaires non stratégiques , dont les équilibres façonnent de plus en plus la stabilité stratégique.

Proposant un diagnostic général de la situation, Monsieur Benjamin Hautecouverture a identifié plusieurs facteurs expliquant la situation. Il indique d'abord des facteurs à la fois historiques, programmatiques et technologiques. L'adoption de mécanismes d'Arms Control se ferait par phases en lien avec la modernisation des armements et les développements technologiques. Nous serions à la fin d'un cycle expliquant un Arms Control en déclin. Il ajoute à cela les facteurs géopolitiques déjà énoncés, mais aussi humains, considérant les dirigeants actuels comme peu enclins à développer l'Arms Control. Enfin, le manque d'anticipation, notamment européen, et l'échec de la lutte contre la prolifération parachèvent le constat d'un Arms Control essoufflé. Il a adjoint à ce tableau plusieurs conséquences : un morcellement du discours sur la réponse à apporter, une usure des grands agendas traditionnels, une période d'imprévisibilité qui nourrit des comportements prudentiels et un resserrement des agendas conduisant à des mesures très limitées et pragmatiques.

Madame Clara Portela a conclu ce panel en attirant l'attention sur la marginalisation du sujet de l'Arms Control dans le discours public et subséquemment le manque d'information et de sensibilisation des populations. Pour pallier cela, elle a souligné l'importance de l'éducation du public et de la société civile. Elle a également mentionné l'importance de travailler sur le fond de ces questions afin d'éviter un manque de vision et d'anticipation, notamment en Europe.

Le débat avec la salle s'est articulé autour deux points. Le premier sur l'interdiction de l'arme nucléaire et la place de cet élément dans l'agenda français. Le caractère unique de l'arme nucléaire comme une arme politique dissuasive qui joue sur un paradoxe entre emploi et non-emploi a été interrogé. Des références ont été faites au discours de février 2020 du Président Emmanuel Macron qui contient, pour la première fois, une dimension morale et une interrogation : peut-on avoir comme objectif moral le désarmement des démocraties face à des puissances voire des dictatures qui, elles, conserveraient ou développeraient leurs armes nucléaires ? . Il semble pour l'heure impossible de mettre ce sujet à l'ordre de l'agenda politique de la France. Le second, sur la notion d'emploi en premier de l'arme nucléaire et les réticences américaines à se positionner sur ce point. Elles ont été expliquées par le mérite d'une telle ambiguïté et la volonté de garder une marge de manœuvre dans des situations n'impliquant pas forcément l'arme nucléaire. Il a aussi été mentionné le développement de doctrines russe et chinoise sur ce point, bien que l'opacité et la crédibilité de celles-ci aient été interrogées.

### Table n°3 – Une nouvelle course aux armements ?

La question des nouvelles technologies a d'abord été envisagée sous l'angle du nucléaire par Madame Emmanuelle Maitre. Elle a reconnu que les nouveautés en matière d'armement ne remettent pas nécessairement en cause des dynamiques plus anciennes. Ainsi, on constate une concomitance entre la recherche de nouvelles technologies et une dépendance à des systèmes traditionnels. Elle a poursuivi en dressant un état des lieux des programmes de modernisation des puissances nucléaires sur un plan tant qualitatif que quantitatif. Elle a cependant insisté sur la différence de ce contexte avec celui de la Guerre Froide. À la différence de la logique de parité de la Guerre Froide, on assistait depuis New Start à une dynamique de réduction totale des arsenaux nucléaires, aujourd'hui freinée par les prétentions chinoises. Enfin, elle a précisé que l'interaction entre les nouvelles technologies et les armes stratégiques compliquaient les efforts de régulation en raison de l'imbrication de ces domaines et des risques d'escalade, notamment dans le spatial.

Monsieur Jean-Louis Gergorin a exposé le rôle du numérique dans la course aux armements. S'inspirant de Clausewitz, il a énoncé que le numérique était un autre moyen que la guerre de continuer la politique. Les usages du numérique dans les conflits ont été décrits : manipulation de réseaux ou logiciels à des fins offensives, de sabotage, de gain (rançongiciel), d'espionnage (renseignement, transfert de technologie) ou de modification de contenu (désinformation). Après avoir précisé les transformations que ces types de moyens impliquent dans les conflits, il a conclu sa présentation en insistant sur le rôle du Conseil de sécurité pour appréhender ce sujet, au risque de voir se multiplier des accords bilatéraux excluant Europe et Nations Unies.

La dimension éthique des nouvelles technologies a ensuite été présentée par Monsieur Éric Germain. Précisant la place de l'éthique dans ce débat, il a souligné qu'il s'agissait d'une réflexion continue et circonstanciée qui ne devait pas être employée comme un label. Il a également insisté sur la nouvelle nature des industriels de l'armement dont les systèmes d'armes dépendent de manière croissante de capacités développées dans le secteur civil. La contestation de certains usages pousse aujourd'hui les multinationales du numérique à financer une éthique « by design » et à publier des codes de conduite. Ce dernier point incite à interroger l'assimilation de l'éthique à un droit mou répondant aux préoccupations sociales. Cette voie est pourtant critiquée, car elle servirait surtout à désarmer et occulterait les questions de licéité et de respect du droit humanitaire. Il a finalement insisté sur la nécessité de nourrir un débat au niveau national pour expliciter les positions éthiques de chaque État sur des technologies dont la régulation ne peut se concevoir que dans un cadre multilatéral.

Monsieur Yannick Quéau a conclu ce panel en exposant la façon dont les nouveaux domaines sont compris dans la course aux armements. À titre liminaire, il a précisé que le temps d'implantation de ces technologies dans les arsenaux pouvait être très long et que les fausses promesses étaient courantes. Il a identifié six technologies qui intéressent la défense : l'intelligence artificielle, l'autonomisation, l'hypersonique, les armes à énergie dirigée, les biotechnologies et le quantique. De cela, il a précisé six défis : les coûts de développement, la gestion des priorités, la qualification du personnel, l'acquisition des systèmes et leur maintenance, l'innovation en dehors de la défense (double usage, propriété intellectuelle), la régulation et l'appréhension de ces systèmes seulement du point de vue militaire sans prendre en compte les conséquences sociales.

La discussion a essentiellement porté sur des éléments juridiques. Il a d'abord été demandé quand intervenait une régulation par rapport au développement de la technologie. Sans qu'il y ait de règle générale, il a été répondu que les campagnes intervenaient souvent en amont, mais que la dangerosité et la sensibilisation étaient postérieures au développement. L'ONU tente d'anticiper les situations à cet égard, à l'instar du débat actuel sur les armes autonomes. Une seconde question a porté sur la responsabilité dans le cas des biens à double usage. Il a été indiqué que les entreprises devaient démontrer une certaine diligence pour prévenir les problèmes. Subsidiairement, l'État a aussi été désigné comme porteur d'une responsabilité en cas d'erreur.

## Table ronde n°4 – Les armes de terrains

Monsieur Jean-Claude Brunet a inauguré cette table ronde en présentant le contexte des armes légères et de petit calibre (ALPC) et notamment le point de vue français à ce sujet. Il a d'abord posé la question du rapport entre ALPC et désarmement étant entendu qu'il s'agit souvent d'armes licites, présentes dans des pays pauvres peu enclins à rejoindre les processus d'Arms Control. Ces armes, en constante augmentation, sont cependant celles qui tuent le plus et sont majoritairement détenues par des acteurs non étatiques criminels. Elles posent à ce titre de nombreux enjeux de désarmement post-conflit et de lutte contre les trafics d'armes. Les réponses apportées à cet enjeu ont pris la forme de conventions internationales et régionales formant un corpus dense et précis soutenu par une coopération institutionnelle. Ce cadre fait cependant face à des désaccords politiques sur des points techniques (armes modulaires, impression 3D), la question des acteurs non étatiques, les synergies entre les différents instruments (notamment avec le Traité sur le commerce des armes (TCA)) et la mise en œuvre nationale de ces mesures. Enfin, il s'est exprimé sur la place de la France dans ces processus. Déjà à l'initiative d'un Instrument international sur le marquage et la traçabilité des ALPC, la France s'est de nouveau impliquée à partir de 2015 face à l'utilisation d'ALPC lors des attentats commis sur son sol. Lors de sa présidence de la 3ème Conférence d'examen du Programme d'action sur les ALPC, elle a participé à l'adoption d'une déclaration politique et d'un document final destinés à guider les États concernant le risque terroriste de détournement des ALPC. En 2018, la France a aussi adhéré au Protocole armes à feu des Nations Unies (Convention de Palerme) et pris l'initiative avec l'Allemagne d'une Feuille de route ALPC Balkans. Il s'agit d'une approche régionale innovante, concrète et mesurable (14 indicateurs de suivi) de coordination des mesures prises par les États dans un contexte d'intégration régionale et de coordination des programmes d'assistance (UE, PNUD, ONUDC et OSCE). Cette initiative est actuellement codirigée avec l'UE et inspire d'autres régions dans le monde.

L'usage des ALPC dans les attentats de 2015 a été plus précisément illustré par la présentation de Monsieur Édouard Jolly. Ce dernier a exposé la méthode par laquelle les armes utilisées lors de ces attentats ont été identifiées et retracées des Balkans jusqu'à leur utilisation finale. Les défis posés par le commerce illicite des ALPC requièrent des actions spécifiques, notamment sur les stocks et leur sécurité, la réglementation des transferts, la gestion des frontières, la réactivation illicite, le traçage et le marquage ou encore la résolution des conflits. L'intervenant a souligné la nécessité d'une coopération entre États, dans la lignée de la stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions, intitulée "Sécuriser les armes, protéger les citoyens", afin de prévenir la circulation de ces armes et d'échanger des renseignements à leur sujet.

En dernier lieu, le Général Patrice Sartre est intervenu sur le contrôle des exportations des ALPC. À titre préliminaire, il a été indiqué que ce contrôle n'était pas une mesure de désarmement. La question du contrôle des exportations est encadrée par le TCA bien qu'il existe des textes complémentaires au niveau européen. Sous l'égide des instruments et listes existants, le contrôle reste une compétence régionale purement nationale. Ces régimes font cependant face à des défis comme le caractère intangible des moyens logiciels qui transitent par des voies inédites, les drones ou les biens de sécurité intérieure et de maintien de l'ordre.

La discussion a porté sur les défis actuels. À l'interrogation d'une régulation de l'usage des imprimantes 3D dans la construction d'armes, il a été émis l'hypothèse d'un contrôle des logiciels de fabrication. La question de la production des mines anti personnelles et des armes à sous-munitions a aussi été soulevée. Il a été indiqué que ces armes étaient très peu produites depuis leur interdiction, mais qu'il demeurait certains pays producteurs comme l'Inde ou la Russie. Enfin, il a été demandé comment la France conciliait l'exportation de ses armes et ses obligations internationales dans le cas où ces dernières seraient utilisées pour commettre des violations aux droits humains. Il a été précisé que des certificats d'utilisation finale et des clauses de non réexportation étaient prévus dans le cadre de ses ventes.

## Table ronde n°5 – Quelles pistes explorer ?

Une dernière table ronde a exploré des pistes pour sortir des impasses actuelles. Le Professeur Annick Suzor-Weiner a présenté deux organisations qui œuvrent en ce sens. En premier lieu, le mouvement Pugwash qui mobilise la communauté scientifique pour alerter la communauté politique sur le danger des armes nucléaires. Par le biais de cette diplomatie parallèle, le mouvement vise la résolution pacifique des conflits, notamment au niveau régional. C'est ensuite l'Initiative pour le Désarmement Nucléaire (IDN) qui a été présentée. Cette association, fondée par l'ancien Ministre Paul Quilès, a pour objectif d'ouvrir le débat politique sur la question de l'arme nucléaire et de s'adresser à la jeunesse, notamment en reliant la question nucléaire avec d'autres enjeux (climat, pandémie, nouvelles technologies, etc.).

Monsieur Manuel Lafont Rapnouil s'est par la suite exprimé, à titre personnel, sur les voies de la restauration de la stabilité stratégique. Après avoir rappelé le contexte marqué par la redistribution de la puissance et une compétition entre puissances plus directe, les changements dans la conflictualité et la désinhibition des acteurs, il a cité quelques-uns des défis pour de tels efforts : multipolarité nucléaire, nouveaux domaines (cyber, espace), innovations et prolifération technologiques, fragilisation du contrôle des armements. Le premier enjeu réside dans la consolidation du système actuel (régimes conventionnels, renforcement du régime sur les armes chimiques, centralité du TNP, prolongation de New Start, crises de prolifération).

Au-delà, il est nécessaire de renforcer les initiatives en cours (universalisation du traité d'interdiction des essais nucléaires, adoption de celui sur les matières fissiles) et de prendre en compte les défis technologiques. Il faut en outre compléter la logique multilatérale avec des actions multi-acteurs comme l'Appel de Paris qui promeut la confiance et la sécurité dans le cyberespace au niveau des acteurs tant publics que privés. D'autres efforts peuvent encore favoriser une stabilité stratégique au plus bas niveau de forces possibles : réduction des risques stratégiques, transparence, vérification. In fine, beaucoup dépendra de l'appétence des États pour une action commune, et donc de la combinaison de leur aversion au risque, aujourd'hui élevée, avec leur confiance sinon envers les autres États, du moins envers les instruments multilatéraux garants du respect de la norme.

Le Professeur Benoit Pelopidas a ensuite présenté son ouvrage « Repenser les choix nucléaires » sur les possibles nucléaires qui sont selon lui structurés par des mémoires du passé, des imaginaires de l'avenir à long terme et des catégories par lesquelles on pose un problème. Il a ainsi développé une proposition de la catégorie de « vulnérabilités » en remplacement du diptyque désarmement/ prolifération. Concernant le désarmement, cette catégorie serait moins ambiguë et permettrait de mettre en lumière la diversité de stratégies empêchant une explosion nucléaire, et concernant la prolifération, elle corrigerait par exemple le postulat faux de désirabilité intrinsèque des armes nucléaires et éviterait de confondre les intentions et les effets (dissuasion « strictement défensive », penser le nucléaire comme une protection, etc.).

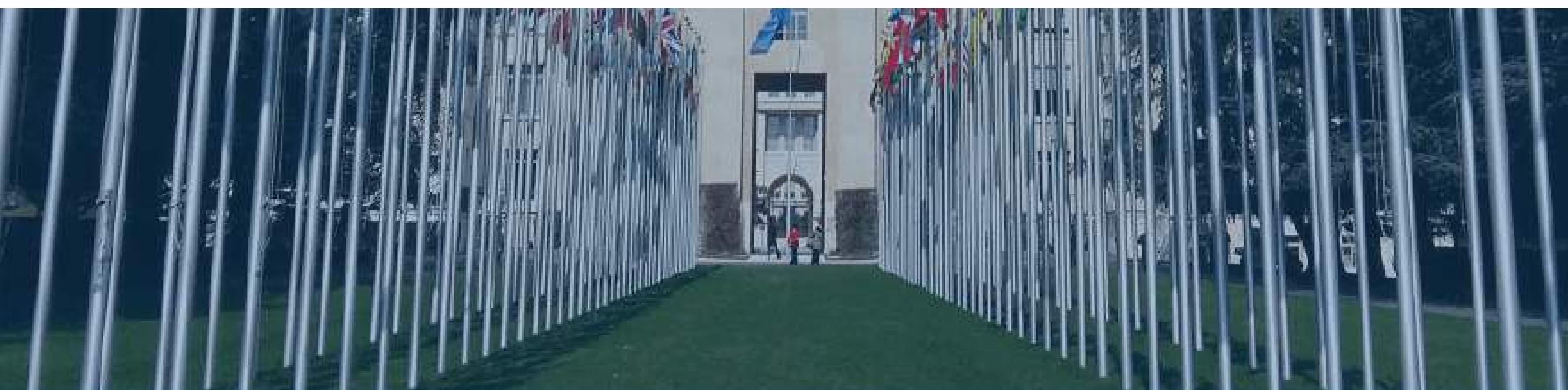
L'Ambassadeur Benoît d'Aboville a introduit sa présentation par le rôle de la France dans le désarmement, mettant notamment en exergue son dynamisme à la fin des années 70 (inventivité dans les mesures de confiance et de transparence, discussion sur le désarmement chimique, création et financement de l'UNIDIR, mise en lumière des moyens spatiaux). Il a ensuite indiqué les efforts accomplis dans le domaine de la confiance (détermination russe-américaine de zones rouges pour la guerre cyber, code de conduites dans le domaine spatial). De façon plus nuancée, il a estimé que des négociations dépassant le cadre bilatéral États-Unis/Russie et incluant la Chine, ou d'autres d'États, seraient compliquées, car elles posent un changement conceptuel en la matière. Enfin, il a estimé que l'époque des accords juridiques contraignants était révolue et que seules les ententes seront maintenant aptes à régler ces enjeux.

Le débat a d'abord porté sur la vision du système international qui semblait parfois trop archaïque et ne pas prendre en compte la dimension nouvelle d'une sécurité humaine globale. Il a été répondu que les deux ne s'opposaient pas. Une logique westphalienne classique a cours en parallèle de nouveaux enjeux intégrés dans celle-ci. Il a ensuite été questionné le rôle des accords bilatéraux entre grandes puissances comme seul moyen de progresser. Cette position a été nuancée en raison de la complexité actuelle de la stabilité stratégique dont la dynamique ne peut être saisie par le seul biais d'accords bilatéraux. Il a été préconisé une construction par le bas, par étapes, par formats bilatéraux ou mini-lateraux qui s'articule avec une approche multilatérale, qui permet notamment la promotion du droit.

*Compte-rendu rédigé par Louis Perez, doctorant contractuel, Centre Thucydide (Université Paris Panthéon-Assas).*



# REJOIGNEZ L'AFNU



## CONTACT

7 RUE JEAN GOUJON  
75008 PARIS  
00 33 (0)6 88 99 95 79  
CONTACT@AFNU.FR  
WWW.AFNU.FR

RETRouvez-nous sur les réseaux sociaux !

